



Le personnel infirmier réglementé, 2017

Points saillants nationaux,
provinciaux et territoriaux



Institut canadien
d'information sur la santé

Canadian Institute
for Health Information

La production du présent document est rendue possible grâce à un apport financier de Santé Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les opinions exprimées dans ce rapport ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada ou celles des gouvernements provinciaux et territoriaux.

À moins d'indication contraire, les données utilisées proviennent des provinces et territoires du Canada.

Tous droits réservés.

Le contenu de cette publication peut être reproduit tel quel, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, uniquement à des fins non commerciales pourvu que l'Institut canadien d'information sur la santé soit clairement identifié comme le titulaire du droit d'auteur. Toute reproduction ou utilisation de cette publication et de son contenu à des fins commerciales requiert l'autorisation écrite préalable de l'Institut canadien d'information sur la santé. La reproduction ou l'utilisation de cette publication ou de son contenu qui sous-entend le consentement de l'Institut canadien d'information sur la santé, ou toute affiliation avec celui-ci, est interdite.

Pour obtenir une autorisation ou des renseignements, veuillez contacter l'ICIS :

Institut canadien d'information sur la santé

495, chemin Richmond, bureau 600

Ottawa (Ontario) K2A 4H6

Téléphone : 613-241-7860

Télécopieur : 613-241-8120

www.icis.ca

droitdauteur@icis.ca

ISBN 978-1-77109-716-1 (PDF)

© 2018 Institut canadien d'information sur la santé

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé. *Le personnel infirmier réglementé, 2017 : points saillants nationaux, provinciaux et territoriaux*. Ottawa, ON : ICIS; 2018.

This publication is also available in English under the title *Regulated Nurses, 2017: Canada and Jurisdictional Highlights*.

ISBN 978-1-77109-715-4 (PDF)

Table des matières

Aperçu	4
Professions réglementées.....	5
Avis aux lecteurs.....	6
Tendances en matière de personnel infirmier réglementé.....	7
Combien de membres du personnel infirmier réglementé sont autorisés à exercer au Canada?	7
Combien de membres du personnel infirmier réglementé occupent un emploi dans leur profession?	8
Comment l'effectif en soins infirmiers a-t-il évolué?	8
Quelles sont les répercussions des tendances de la formation en soins infirmiers sur l'effectif du personnel infirmier?	9
Terre-Neuve-et-Labrador	10
Île-du-Prince-Édouard.....	11
Nouvelle-Écosse.....	12
Nouveau-Brunswick	13
Québec	14
Ontario.....	15
Manitoba	16
Saskatchewan.....	17
Alberta	18
Colombie-Britannique.....	19
Yukon	20
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	21
Territoires du Nord-Ouest.....	22
Nunavut.....	22

Aperçu

Le personnel infirmier réglementé, 2017 : points saillants nationaux, provinciaux et territoriaux traite des principaux attributs de l'effectif et de la main-d'œuvre en soins infirmiers dans l'ensemble du Canada ainsi que dans chaque province et territoire. Il décrit les tendances canadiennes actuelles touchant les professions infirmières relativement aux diverses caractéristiques liées à l'effectif, à la répartition, à l'emploi et à la démographie de 3 groupes de professionnels réglementés en soins infirmiers : les infirmières autorisées (IA, y compris les infirmières praticiennes [IP]), les infirmières auxiliaires autorisées (IAA) et les infirmières psychiatriques autorisées (IPA)

La collecte de données et la production de rapports sur les ressources humaines de la santé (RHS) aident les décideurs à mieux planifier et répartir les dispensateurs de soins de santé.

Les membres du personnel infirmier réglementé travaillent de façon autonome ou en collaboration avec d'autres membres d'une équipe de soins. Ils offrent des services aux personnes de tous âges, à leurs familles et à leurs collectivités. L'efficacité de la planification et de la gestion de la prestation des soins de santé au pays repose essentiellement sur une bonne compréhension des tendances touchant l'effectif du personnel infirmier réglementé et des facteurs qui agissent sur le marché du travail en soins infirmiers.

Pour en savoir plus

Les produits complémentaires suivants sont offerts sur le [site Web de l'ICIS](#) :

- *Le personnel infirmier réglementé, 2017 : tableaux de données* (.xlsx)
- *Le personnel infirmier réglementé, 2017 : guide méthodologique* (.pdf)

Des renseignements et des analyses sur [30 autres professions de la santé au Canada](#) sont également accessibles.

Vous avez des commentaires ou des questions? Écrivez-nous à rhs@icis.ca.

Professions réglementées

Il existe 3 groupes de personnel infirmier réglementé au Canada. Chaque province et territoire a établi sa propre législation régissant la pratique des soins infirmiers et son propre organisme de réglementation et de délivrance de permis à ses membres.

Voici une courte description de chacun de ces groupes.

Les **infirmières autorisées** (IA, y compris les IP) sont des dispensateurs de soins autoréglementés qui travaillent aussi bien de façon autonome qu'en équipe pour que les personnes, familles, groupes, communautés et populations atteignent un niveau de santé optimal. Elles coordonnent les soins de santé, offrent des services directs aux clients et les aident à prendre les décisions et les mesures relatives à l'autogestion de leurs soins en cas de maladie, de blessure et d'invalidité à chaque étape de la vie. Les IA apportent leur contribution au système de santé grâce à leurs qualités de chef de file dans les domaines de la pratique, de la formation, de l'administration, de la recherche et de l'élaboration de politiques, et ce, dans des milieux très variés. Les IA sont actuellement réglementées dans les 13 provinces et territoires.

Les **infirmières praticiennes** (IP) sont des IA expérimentées qui ont reçu une formation supplémentaire et qui possèdent les compétences nécessaires pour établir des diagnostics, prescrire et interpréter des tests diagnostiques, prescrire des médicaments et pratiquer des interventions précises dans le cadre du champ d'exercice prévu par la loi, et ce, de manière autonome. Les IP sont actuellement réglementées dans les 13 provinces et territoires.

Les **infirmières auxiliaires autorisées** (IAA) travaillent de façon indépendante ou en collaboration avec d'autres membres d'une équipe de soins de santé. Les IAA évaluent l'état des clients et travaillent à la promotion de la santé et à la prévention des maladies. Elles évaluent, planifient et dispensent les soins aux clients. Les IAA sont actuellement réglementées dans les 13 provinces et territoires.

Les **infirmières psychiatriques autorisées** (IPA) travaillent de façon autonome et en collaboration avec les clients et les autres membres de l'équipe de soins afin de coordonner les soins de santé et de fournir des services axés sur le client aux personnes, aux familles, aux groupes et aux collectivités. Les IPA mettent l'accent sur la santé mentale et développementale, la maladie mentale et les dépendances, tout en fournissant des soins de santé physique et en utilisant des modèles biopsychosociaux et spirituels formant une approche holistique de prestation des soins de santé. Les IPA sont actuellement réglementées dans les 4 provinces de l'Ouest (Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique) et au Yukon.

Avis aux lecteurs

Dans l'ensemble du présent document,

- le terme *personnel infirmier réglementé* est utilisé pour désigner collectivement les 3 groupes de professionnels réglementés en soins infirmiers : les IA (y compris les IP), les IAA et les IPA;
- le terme *personnel infirmier* désigne aussi les 3 groupes de professionnels réglementés en soins infirmiers au Canada, sauf indication contraire;
- le terme *effectif* désigne tous les membres du personnel infirmier réglementé admissibles à l'exercice de la profession pour l'année donnée (qu'ils occupaient un emploi ou non au moment de l'inscription);
- le terme *main-d'œuvre* désigne uniquement les membres du personnel infirmier réglementé qui occupaient un emploi au moment de l'inscription annuelle;
- les programmes d'*admission à la profession* comprennent la formation préalable à l'autorisation d'exercer la profession d'infirmière, qui donne droit aux diplômés de présenter une demande de premier permis d'exercice ou d'inscription à titre d'infirmière. Veuillez consulter les tableaux de données pour obtenir la liste des sources de données sur les diplômés des programmes d'admission à la profession au Canada pour chaque profession en soins infirmiers;
- sauf indication contraire, les données et autres renseignements proviennent du volet sur le personnel infirmier de la Base de données sur la main-d'œuvre de la santé de l'ICIS. Actuellement, ce fichier de données exclut les IPA du Yukon et les IAA du Nunavut. Vous trouverez un complément d'information sur la collecte et la déclaration de ces données dans le document complémentaire *Le personnel infirmier réglementé, 2017 : guide méthodologique*;
- les estimations relatives à la population urbaine et rurale ont été transmises par la Division de la démographie de Statistique Canada en mars 2017ⁱ.

i. Statistique Canada. *Fichier de conversion des codes postaux*^{MO} (FCCP), 2017 [programme informatique]. N° 92-154-X au catalogue.

Tendances en matière de personnel infirmier réglementé

Combien de membres du personnel infirmier réglementé sont autorisés à exercer au Canada?

- En 2017, 425 757 membres du personnel infirmier réglementé détenaient un permis d'exercice au Canada.
 - De ce nombre, 70,7 % étaient des IA (301 010, y compris 5 274 IP), 27,9 % étaient des IAA (118 810) et 1,4 % étaient des IPA (5 937).
- Entre 2008 et 2017, l'effectif du personnel infirmier réglementé a augmenté à un taux annuel moyen de 1,7 %, soit le taux le plus faible au cours de la période de 10 ans.
- L'effectif du personnel infirmier réglementé a connu une hausse cumulative de 16,4 % au cours des 10 dernières années.
 - Les IA, y compris les IP, ont affiché la plus faible hausse cumulative, avec 7,8 %. Le taux de croissance annuel moyen a ralenti entre 2013 et 2017; il est demeuré relativement stable pour les IA et IP (0,8 % entre 2014 et 2017) et pour les IPA (1,4 % entre 2013 et 2017).
 - La hausse cumulative des IAA est demeurée la plus élevée (46,5 %). Le taux de croissance annuel moyen des IAA a atteint son plus haut niveau à 5,6 % en 2013, puis a baissé lentement pour atteindre 4,3 % en 2017.
 - Les IPA ont connu une hausse cumulative de 13,3 % entre 2008 et 2017. Ce taux a commencé à ralentir en 2012.

Combien de membres du personnel infirmier réglementé occupent un emploi dans leur profession?

- La main-d'œuvre du personnel infirmier réglementé (c.-à-d. les membres ayant déclaré travailler en soins infirmiers au moment de leur inscription) comptait 398 845 membres en 2017.
 - Ce nombre comprend 281 373 IA, 4 967 IP, 106 854 IAA et 5 651 IPA.
- Bien que la main-d'œuvre en soins infirmiers ait continué d'augmenter, son taux de croissance annuel (0,7 %) de 2016 à 2017 était le plus faible en 10 ans.
- Plus des 3 quarts des 14 081 membres du personnel infirmier réglementé qui n'exerçaient pas leur profession en 2017 se cherchaient un emploi dans leur profession, c'est-à-dire
 - les 2 tiers (5 416) des 7 750 IA n'occupant pas un emploi dans leur profession;
 - 90 % (5 511) des 6 199 IAA n'occupant pas un emploi dans leur profession;
 - plus de la moitié (77) des 132 IPA n'occupant pas un emploi dans leur profession.

Comment l'effectif en soins infirmiers a-t-il évolué?

- Un gain net de 5 219 membres du personnel infirmier réglementé a été observé en 2017, comparativement à un gain net de 6 059 membres en 2016 et de 8 363 membres en 2015ⁱⁱ.
 - En 2017, 28 143 membres du personnel infirmier réglementé ont obtenu leur permis d'exercice dans une province ou un territoire où ils n'étaient pas inscrits l'année précédente. Ces entrées représentaient 6,6 % de l'effectif du personnel infirmier réglementé en 2017.
 - Après l'année d'inscription 2016, 22 924 membres du personnel infirmier réglementé n'ont pas renouvelé leur inscription dans la même province ou le même territoire. Ces sorties représentaient 5,4 % de l'effectif du personnel infirmier réglementé de 2016.
- Parmi les membres du personnel infirmier réglementé à avoir intégré la profession en 2017, 71,9 % (21 837) avaient moins de 35 ans, et la majorité (88,9 %) avaient obtenu leur diplôme au cours des 2 années précédentes. Cette tendance est constante d'une profession infirmière à l'autre.
 - En 2017, la proportion d'IA (y compris les IP) et d'IAA de moins de 35 ans a atteint son niveau le plus élevé en 10 ans (74,0 % et 68,9 % respectivement). La proportion d'IPA se chiffrait à 63,7 %, une baisse par rapport à 69,0 % en 2016.
- Bien que le nombre de membres du personnel infirmier réglementé âgés de 55 ans et plus ait augmenté entre 2008 (85 839) et 2017 (94 260), leur proportion par rapport à l'ensemble de l'effectif a légèrement diminué au cours de cette période (22,1 % en 2017 contre 23,5 % en 2008).

ii. Les IAA du Québec n'ont pas été prises en compte dans les tendances relatives aux entrées et aux sorties, puisque les données n'étaient pas disponibles pour toutes les années d'inscription.

Quelles sont les répercussions des tendances de la formation en soins infirmiers sur l'effectif du personnel infirmier?

- Entre 2008 et 2016, le nombre de diplômés des programmes canadiens d'admission à la profession infirmière a augmenté pour les 3 professions :
 - Le taux de croissance s'élevait à 4,0 % pour les IA et les IPA; en 2016, 12 484 IA et 283 IPA ont obtenu leur diplôme d'un programme canadien d'admission à la profession. Le taux de croissance chez les IAA était plus faible (3,6 %); en 2016, 7 500 IAA ont obtenu leur diplôme d'un tel programme.
- Chaque année, entre 86 % et 96 % des IA diplômées des programmes canadiens d'admission à la profession ont obtenu leur permis d'exercice en soins infirmiers au Canada.
 - La plupart des IA diplômées d'un programme canadien d'admission à la profession ont obtenu un permis canadien dans les 3 années suivant l'obtention de leur diplôme.
 - La proportion des IA diplômées d'un programme canadien d'admission à la profession qui ont obtenu leur permis d'exercice au Canada dans les 2 années suivant l'obtention de leur diplôme a diminué, passant de 86,4 % à 75,7 % au cours de la période de 10 ans.
- 91 % des membres du personnel infirmier réglementé détenaient un permis d'exercice dans la province ou le territoire où ils avaient obtenu leur diplôme d'admission à la profession.

Terre-Neuve-et-Labrador

- L'effectif du personnel infirmier réglementé (c.-à-d. les membres qui occupent un emploi ou non) a connu une hausse de 2,2 %, passant de 8 355 en 2008 à 8 537 en 2017. L'effectif de 2017 se composait de 6 134 IA et IP (165 IP) et de 2 403 IAA.
- En 2017, 633 membres du personnel infirmier réglementé ont obtenu leur permis d'exercice dans la province pour la première fois, ce qui représente un taux d'entrées de 7,4 %. Après l'année d'inscription 2016, 615 membres n'ont pas renouvelé leur inscription dans la province, ce qui représente un taux de sorties de 7,2 %. Le gain net réalisé en 2017 était donc de 18 membres.
- La main-d'œuvre du personnel infirmier réglementé (c.-à-d. les membres qui occupent un emploi en soins infirmiers) a augmenté de 0,8 % entre 2008 et 2017, passant de 8 254 à 8 321 membres. En 2017, 79,0 % des membres du personnel infirmier réglementé qui n'exerçaient pas leur profession se cherchaient un emploi dans leur profession au moment de l'inscription annuelle.
- La proportion du personnel infirmier réglementé occupant un emploi à temps plein est demeurée un peu en deçà de 70 % entre 2008 (69,3 %) et 2017 (69,4 %).
- Entre 2007 et 2016, le nombre de diplômés du programme d'admission à la profession de l'Université Memorial de Terre-Neuve a augmenté selon un taux annuel moyen de 0,3 %, pour atteindre 228 diplômés en 2016.
- Parmi les 10 081 diplômés des programmes de soins infirmiers de Terre-Neuve-et-Labrador qui se sont inscrits au Canada en 2017, 77 % l'ont fait dans la province. De plus, 6,5 % des diplômés se sont inscrits en Ontario, 5,6 % en Nouvelle-Écosse et 5,5 % en Alberta.
- En 2017, l'âge moyen du personnel infirmier réglementé était de 42,6 ans; 28,3 % des membres avaient moins de 35 ans et 16,1 %, 55 ans et plus.
- En 2017, 34,7 % des membres du personnel infirmier réglementé travaillant dans la province occupaient un emploi dans une région rurale ou éloignée, alors qu'en 2016, 50,2 % de la population de la province vivait dans ces régions.

Île-du-Prince-Édouard

- L'effectif du personnel infirmier réglementé (c.-à-d. les membres qui occupent un emploi ou non) a connu une hausse de 7,0 %, passant de 2 171 en 2008 à 2 322 en 2017. L'effectif de 2017 se composait de 1 652 IA et IP (24 IP) et de 670 IAA.
- En 2017, 203 membres du personnel infirmier réglementé ont obtenu leur permis d'exercice dans la province pour la première fois, ce qui représente un taux d'entrées de 8,7 %. Après l'année d'inscription 2016, 165 membres n'ont pas renouvelé leur inscription dans la province, ce qui représente un taux de sorties de 7,2 %. Le gain net réalisé en 2017 était donc de 38 membres.
- La main-d'œuvre du personnel infirmier réglementé (c.-à-d. les membres qui occupent un emploi en soins infirmiers) a augmenté de 2,9 % entre 2008 et 2017, passant de 2 110 à 2 172 membres. En 2017, 9,1 % des membres du personnel infirmier réglementé qui n'exerçaient pas leur profession se cherchaient un emploi dans leur profession au moment de l'inscription annuelle.
- La proportion du personnel infirmier réglementé occupant un emploi à temps plein est demeurée près de 50 % entre 2008 (50,4 %) et 2017 (49,9 %).
- Entre 2007 et 2016, le nombre de diplômés du programme d'admission à la profession de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard a augmenté selon un taux annuel moyen de 1,5 %, pour atteindre 64 diplômés en 2016.
- Parmi les 2 150 diplômés des programmes de soins infirmiers de l'Île-du-Prince-Édouard qui se sont inscrits au Canada en 2017, 78 % l'ont fait dans la province. De plus, 8 % des diplômés se sont inscrits en Nouvelle-Écosse, 4,5 % en Alberta et 2,7 % en Ontario.
- En 2017, l'âge moyen du personnel infirmier réglementé était de 44,8 ans; 27,5 % des membres avaient moins de 35 ans et 27,7 %, 55 ans et plus.
- En 2017, 34,6 % des membres du personnel infirmier réglementé travaillant dans la province occupaient un emploi dans une région rurale, alors qu'en 2016, 40,2 % de la population de la province vivait dans ces régions.

Nouvelle-Écosse

- L'effectif du personnel infirmier réglementé (c.-à-d. les membres qui occupent un emploi ou non) a connu une hausse de 10,9 %, passant de 12 451 en 2008 à 13 803 en 2017. L'effectif de 2017 se composait de 9 661 IA et IP (163 IP) et de 4 142 IAA.
- En 2017, 1 212 membres du personnel infirmier réglementé ont obtenu leur permis d'exercice dans la province pour la première fois, ce qui représente un taux d'entrées de 8,8 %. Après l'année d'inscription 2016, 1 058 membres n'ont pas renouvelé leur inscription dans la province, ce qui représente un taux de sorties de 7,8 %. Le gain net réalisé en 2017 était donc de 154 membres.
- La main-d'œuvre du personnel infirmier réglementé (c.-à-d. les membres qui occupent un emploi en soins infirmiers) a augmenté de 9,1 % entre 2008 et 2017, passant de 12 121 à 13 224. En 2017, 92,4 % des membres du personnel infirmier réglementé qui n'exerçaient pas leur profession se cherchaient un emploi dans leur profession au moment de l'inscription annuelle.
- La proportion du personnel infirmier réglementé occupant un emploi à temps plein a augmenté, passant de 60,7 % en 2008 à 63,8 % en 2017.
- Entre 2007 et 2016, le nombre de diplômés des programmes d'admission à la profession de la Nouvelle-Écosse a augmenté selon un taux annuel moyen de 3,9 %, pour atteindre 400 diplômés en 2016.
- Parmi les 13 146 diplômés des programmes de soins infirmiers de la Nouvelle-Écosse qui se sont inscrits au Canada en 2017, 82,2 % l'ont fait dans la province. De plus, 5,4 % des diplômés se sont inscrits en Ontario, 4,2 % en Alberta et 2,8 % au Nouveau-Brunswick.
- En 2017, l'âge moyen du personnel infirmier réglementé était de 45,1 ans; 26,4 % des membres avaient moins de 35 ans et 27,7 %, 55 ans et plus.
- En 2017, 26,7 % des membres du personnel infirmier réglementé travaillant dans la province occupaient un emploi dans une région rurale, alors qu'en 2016, 33,4 % de la population de la province vivait dans ces régions.

Nouveau-Brunswick

- L'effectif du personnel infirmier réglementé (c.-à-d. les membres qui occupent un emploi ou non) a connu une hausse de 3,8 %, passant de 11 006 en 2008 à 11 422 en 2017. L'effectif de 2017 se composait de 8 170 IA et IP (125 IP) et de 3 252 IAA.
- En 2017, 778 membres du personnel infirmier réglementé ont obtenu leur permis d'exercice dans la province pour la première fois, ce qui représente un taux d'entrées de 6,8 %. Après l'année d'inscription 2016, 851 membres n'ont pas renouvelé leur inscription dans la province, ce qui représente un taux de sorties de 7,4 %. La province a donc connu une perte nette de 73 membres en 2017.
- La main-d'œuvre du personnel infirmier réglementé (c.-à-d. les membres qui occupent un emploi en soins infirmiers) a augmenté de 5,1 % entre 2008 et 2017, passant de 10 488 à 11 025. En 2017, 16,0 % des membres du personnel infirmier réglementé qui n'exerçaient pas leur profession se cherchaient un emploi dans leur profession au moment de l'inscription annuelle.
- La proportion du personnel infirmier réglementé occupant un emploi à temps plein est demeurée près de 60 % entre 2008 (60,6 %) et 2017 (60,5 %).
- Entre 2007 et 2016, le nombre de diplômés des programmes d'admission à la profession du Nouveau-Brunswick a varié, passant de 344 en 2012 à 235 en 2013. En 2016, on comptait 260 diplômés.
- Parmi les 12 556 diplômés des programmes de soins infirmiers du Nouveau-Brunswick qui se sont inscrits au Canada en 2017, 80,2 % l'ont fait dans la province. De plus, 6,4 % des diplômés se sont inscrits en Ontario, 5,3 % en Nouvelle-Écosse et 3,1 % Alberta.
- En 2017, l'âge moyen du personnel infirmier réglementé était de 44,3 ans; 25,2 % des membres avaient moins de 35 ans et 22,8 %, 55 ans et plus.
- En 2017, 23,1 % des membres du personnel infirmier réglementé travaillant dans la province occupaient un emploi dans une région rurale ou éloignée, alors qu'en 2016, 38,1 % de la population de la province vivait dans ces régions.

Québec

- L'effectif du personnel infirmier réglementé (c.-à-d. les membres qui occupent un emploi ou non) a connu une hausse de 11,9 %, passant de 87 880 en 2008 à 98 359 en 2017. L'effectif de 2017 se composait de 71 060 IA et IP (431 IP) et de 27 299 IAA.
- En 2017, 7 141 membres du personnel infirmier réglementé ont obtenu leur permis d'exercice dans la province pour la première fois, ce qui représente un taux d'entrées de 7,3 %. Après l'année d'inscription 2016, 7 616 membres n'ont pas renouvelé leur inscription dans la province, ce qui représente un taux de sorties de 7,7 %. La province a donc connu une perte nette de 475 membres en 2017.
- La main-d'œuvre du personnel infirmier réglementé (c.-à-d. les membres qui occupent un emploi en soins infirmiers) a augmenté de 9,4 % entre 2008 et 2017, passant de 85 112 à 93 098. En 2017, 100 % des membres du personnel infirmier réglementé qui n'exerçaient pas leur profession se cherchaient un emploi dans leur profession au moment de l'inscription annuelle.
- La proportion du personnel infirmier réglementé occupant un emploi à temps plein a augmenté, passant de 52,6 % en 2008 à 54,0 % en 2017.
- Entre 2007 et 2016, le nombre de diplômés des programmes d'admission à la profession du Québec a augmenté selon un taux annuel moyen de 2,5 %, pour atteindre 3 319 diplômés en 2016.
- Parmi les 98 040 diplômés des programmes de soins infirmiers du Québec qui se sont inscrits au Canada en 2017, 95,7 % l'ont fait dans la province. De plus, 2,8 % des diplômés se sont inscrits en Ontario, 0,5 % en Colombie-Britannique et 0,4 % en Alberta.
- En 2017, l'âge moyen du personnel infirmier réglementé était de 41,6 ans; 31,8 % des membres avaient moins de 35 ans et 15,8 %, 55 ans et plus.
- En 2017, 9,5 % des membres du personnel infirmier réglementé travaillant dans la province occupaient un emploi dans une région rurale ou éloignée, alors qu'en 2016, 19,1 % de la population de la province vivait dans ces régions.

Ontario

- L'effectif du personnel infirmier réglementé (c.-à-d. les membres qui occupent un emploi ou non) a connu une hausse de 12,4 %, passant de 136 050 en 2008 à 152 968 en 2017. L'effectif de 2017 se composait de 104 923 IA et IP (3 011 IP) et de 48 045 IAA.
- En 2017, 9 312 membres du personnel infirmier réglementé ont obtenu leur permis d'exercice dans la province pour la première fois, ce qui représente un taux d'entrées de 6,1 %. Après l'année d'inscription 2016, 7 371 membres n'ont pas renouvelé leur inscription dans la province, ce qui représente un taux de sorties de 4,9 %. Le gain net réalisé en 2017 était donc de 1 941 membres.
- La main-d'œuvre du personnel infirmier réglementé (c.-à-d. les membres qui occupent un emploi en soins infirmiers) a augmenté de 17,1 % entre 2008 et 2017, passant de 120 319 à 140 856. En 2017, 69,3 % des membres du personnel infirmier réglementé qui n'exerçaient pas leur profession se cherchaient un emploi dans leur profession au moment de l'inscription annuelle.
- La proportion du personnel infirmier réglementé occupant un emploi à temps plein est demeurée stable à 62,9 % entre 2008 et 2017.
- Entre 2007 et 2016, le nombre de diplômés des programmes d'admission à la profession de l'Ontario a augmenté selon un taux annuel moyen de 4,3 %, pour atteindre 4 127 diplômés en 2016.
- Parmi les 137 062 diplômés des programmes de soins infirmiers de l'Ontario qui se sont inscrits au Canada en 2017, 93,9 % l'ont fait dans la province. De plus, 2,2 % des diplômés se sont inscrits en Alberta, 1,9 % en Colombie-Britannique et 0,4 % en Nouvelle-Écosse et au Manitoba.
- En 2017, l'âge moyen du personnel infirmier réglementé était de 44,6 ans; 28,1 % des membres avaient moins de 35 ans et 25,8 %, 55 ans et plus.
- En 2017, 6,8 % des membres du personnel infirmier réglementé travaillant dans la province occupaient un emploi dans une région rurale ou éloignée, alors qu'en 2016, 10,9 % de la population de la province vivait dans ces régions.

Manitoba

- L'effectif du personnel infirmier réglementé (c.-à-d. les membres qui occupent un emploi ou non) a connu une hausse de 15,2 %, passant de 15 340 en 2008 à 17 671 en 2017. L'effectif de 2017 se composait de 13 304 IA et IP (178 IP), 1 054 IPA et 3 313 IAA.
- En 2017, 897 membres du personnel infirmier réglementé ont obtenu leur permis d'exercice dans la province pour la première fois, ce qui représente un taux d'entrées de 5,1 %. Après l'année d'inscription 2016, 353 membres n'ont pas renouvelé leur inscription dans la province, ce qui représente un taux de sorties de 2,1 %. Le gain net réalisé en 2017 était donc de 544 membres.
- La main-d'œuvre du personnel infirmier réglementé (c.-à-d. les membres qui occupent un emploi en soins infirmiers) a augmenté de 15 % entre 2008 et 2017, passant de 14 452 à 16 622. En 2017, 74,3 % des membres du personnel infirmier réglementé qui n'exerçaient pas leur profession se cherchaient un emploi dans leur profession au moment de l'inscription annuelle.
- La proportion du personnel infirmier réglementé occupant un emploi à temps plein a diminué, passant de 46,3 % en 2008 à 43,9 % en 2017.
- Entre 2007 et 2016, le nombre de diplômés des programmes d'admission à la profession du Manitoba a augmenté selon un taux annuel moyen de 0,1 %, pour atteindre 471 diplômés en 2016.
- Parmi les 17 620 diplômés des programmes de soins infirmiers du Manitoba qui se sont inscrits au Canada en 2017, 83,5 % l'ont fait dans la province. De plus, 5,4 % des diplômés se sont inscrits en Colombie-Britannique, 4,4 % en Alberta et 3,2 % en Ontario.
- En 2017, l'âge moyen du personnel infirmier réglementé était de 44,1 ans; 27,5 % des membres avaient moins de 35 ans et 25,6 %, 55 ans et plus.
- En 2017, 26,5 % des membres du personnel infirmier réglementé travaillant dans la province occupaient un emploi dans une région rurale ou éloignée, alors qu'en 2016, 30,9 % de la population de la province vivait dans ces régions.

Saskatchewan

- L'effectif du personnel infirmier réglementé (c.-à-d. les membres qui occupent un emploi ou non) a connu une hausse de 24,9 %, passant de 12 310 en 2008 à 15 370 en 2017. L'effectif de 2017 se composait de 10 893 IA et IP (216 IP), 847 IPA et 3 630 IAA.
- En 2017, 1 226 membres du personnel infirmier réglementé ont obtenu leur permis d'exercice dans la province pour la première fois, ce qui représente un taux d'entrées de 8,0 %. Après l'année d'inscription 2016, 946 membres n'ont pas renouvelé leur inscription dans la province, ce qui représente un taux de sorties de 6,3 %. Le gain net réalisé en 2017 était donc de 280 membres.
- La main-d'œuvre du personnel infirmier réglementé (c.-à-d. les membres qui occupent un emploi en soins infirmiers) a augmenté de 21,5 % entre 2008 et 2017, passant de 12 229 à 14 862. En 2017, 90,2 % des membres du personnel infirmier réglementé qui n'exerçaient pas leur profession se cherchaient un emploi dans leur profession au moment de l'inscription annuelle.
- La proportion du personnel infirmier réglementé occupant un emploi à temps plein a diminué, passant de 58,4 % en 2008 à 56,3 % en 2017.
- Entre 2007 et 2016, le nombre de diplômés des programmes d'admission à la profession de la Saskatchewan a augmenté selon un taux annuel moyen de 7,8 %, pour atteindre 508 diplômés en 2016.
- Parmi les 13 999 diplômés des programmes de soins infirmiers de la Saskatchewan qui se sont inscrits au Canada en 2017, 80,0 % l'ont fait dans la province. De plus, 11,4 % des diplômés se sont inscrits en Alberta, 5,2 % en Colombie-Britannique et 1,5 % en Ontario.
- En 2017, l'âge moyen du personnel infirmier réglementé était de 42,6 ans; 34,7 % des membres avaient moins de 35 ans et 22,5 %, 55 ans et plus.
- En 2017, 22,5 % des membres du personnel infirmier réglementé travaillant dans la province occupaient un emploi dans une région rurale ou éloignée, alors qu'en 2016, 37,1 % de la population de la province vivait dans ces régions.

Alberta

- L'effectif du personnel infirmier réglementé (c.-à-d. les membres qui occupent un emploi ou non) a connu une hausse de 38,3 %, passant de 37 035 en 2008 à 51 204 en 2017. L'effectif de 2017 se composait de 35 929 IA et IP (481 IP), 1 317 IPA et 13 958 IAA.
- En 2017, 4 440 membres du personnel infirmier réglementé ont obtenu leur permis d'exercice dans la province pour la première fois, ce qui représente un taux d'entrées de 8,7 %. Après l'année d'inscription 2016, 3 257 membres n'ont pas renouvelé leur inscription dans la province, ce qui représente un taux de sorties de 6,5 %. Le gain net réalisé en 2017 était donc de 1 183 membres.
- La main-d'œuvre du personnel infirmier réglementé (c.-à-d. les membres qui occupent un emploi en soins infirmiers) a augmenté de 34,8 % entre 2008 et 2017, passant de 35 890 à 48 366. En 2017, 91,2 % des membres du personnel infirmier réglementé qui n'exerçaient pas leur profession se cherchaient un emploi dans leur profession au moment de l'inscription annuelle.
- La proportion du personnel infirmier réglementé occupant un emploi à temps plein a augmenté, passant de 41,7 % en 2008 à 43,9 % en 2017.
- Entre 2007 et 2016, le nombre de diplômés des programmes d'admission à la profession de l'Alberta a augmenté selon un taux annuel moyen de 2,9 %, pour atteindre 1 609 diplômés en 2016.
- Parmi les 43 615 diplômés des programmes de soins infirmiers de l'Alberta qui se sont inscrits au Canada en 2017, 85,7 % l'ont fait dans la province. De plus, 7,4 % des diplômés se sont inscrits en Colombie-Britannique, 3,4 % en Saskatchewan et 1,7 % en Ontario.
- En 2017, l'âge moyen du personnel infirmier réglementé était de 42,0 ans; 35,1 % des membres avaient moins de 35 ans et 20,1 %, 55 ans et plus.
- En 2017, 11,6 % des membres du personnel infirmier réglementé travaillant dans la province occupaient un emploi dans une région rurale ou éloignée, alors qu'en 2016, 18,3 % de la population de la province vivait dans ces régions.

Colombie-Britannique

- L'effectif du personnel infirmier réglementé (c.-à-d. les membres qui occupent un emploi ou non) a connu une hausse de 26,9 %, passant de 41 338 en 2008 à 52 475 en 2017. L'effectif de 2017 se composait de 37 774 IA et IP (418 IP), 2 719 IPA et 11 982 IAA.
- En 2017, 4 271 membres du personnel infirmier réglementé ont obtenu leur permis d'exercice dans la province pour la première fois, ce qui représente un taux d'entrées de 8,1 %. Après l'année d'inscription 2016, 3 135 membres n'ont pas renouvelé leur inscription dans la province, ce qui représente un taux de sorties de 6,1 %. Le gain net réalisé en 2017 était donc de 1 136 membres.
- La main-d'œuvre du personnel infirmier réglementé (c.-à-d. les membres qui occupent un emploi en soins infirmiers) a augmenté de 25,7 % entre 2008 et 2017, passant de 38 746 à 48 713. En 2017, 64,5 % des membres du personnel infirmier réglementé qui n'exerçaient pas leur profession se cherchaient un emploi dans leur profession au moment de l'inscription annuelle.
- La proportion du personnel infirmier réglementé occupant un emploi à temps plein est demeurée près de 55 % entre 2008 (54,9 %) et 2017 (54,8 %).
- Entre 2007 et 2016, le nombre de diplômés des programmes d'admission à la profession de la Colombie-Britannique a augmenté selon un taux annuel moyen de 3,0 %, pour atteindre 1 481 diplômés en 2016.
- Parmi les 39 449 diplômés des programmes de soins infirmiers de la Colombie-Britannique qui se sont inscrits au Canada en 2017, 92,4 % l'ont fait dans la province. De plus, 4,4 % des diplômés se sont inscrits en Alberta, 1,4 % en Ontario et 0,5 % en Saskatchewan.
- En 2017, l'âge moyen du personnel infirmier réglementé était de 43,5 ans; 29,7 % des membres avaient moins de 35 ans et 22,9 %, 55 ans et plus.
- En 2017, 6,4 % des membres du personnel infirmier réglementé travaillant dans la province occupaient un emploi dans une région rurale ou éloignée, alors qu'en 2016, 11,8 % de la population de la province vivait dans ces régions.

Yukon

- Les points saillants reflètent les changements à l'effectif et la main-d'œuvre des IA et des IP seulement, car les données au niveau de l'enregistrement sur les IAA n'étaient pas disponibles au moment de la publicationⁱⁱⁱ.
- L'effectif des IA et des IP (c.-à-d. les IA et IP qui occupent un emploi ou non) a connu une hausse de 31,4 %, passant de 344 en 2008 à 452 en 2017. L'effectif de 2017 se composait de 452 IA et IP (6 IP).
- En 2017, 86 IA et IP ont obtenu leur permis d'exercice au Yukon pour la première fois, ce qui représente un taux d'entrées de 19 %. Après l'année d'inscription 2016, 48 IA et IP n'ont pas renouvelé leur inscription dans le territoire, ce qui représente un taux de sorties de 11,6 %. Le gain net réalisé en 2017 était donc de 38 IA et IP.
- La main-d'œuvre des IA et des IP (c.-à-d. les IA et IP qui occupent un emploi en soins infirmiers) a augmenté de 31,7 % entre 2008 et 2017, passant de 334 à 440. En 2017, 66,7 % des IA et des IP qui n'exerçaient pas leur profession se cherchaient un emploi dans leur profession au moment de l'inscription annuelle.
- La proportion des IA et des IP occupant un emploi à temps plein a diminué, passant de 48,2 % en 2008 à 43,9 % en 2017.
- En 2017, l'âge moyen des IA et des IP au Yukon était de 42,6 ans; 32,5 % des membres avaient moins de 35 ans et 21,5 %, 55 ans et plus.
- En 2017, 18,2 % des IA et des IP travaillant dans le territoire occupaient un emploi dans une région rurale ou éloignée, alors qu'en 2016, 23,3 % de la population du territoire vivait dans ces régions.

iii. En 2017, les données au niveau de l'enregistrement sur les IAA ayant un permis d'exercice au Yukon n'ont pas été soumises à la Base de données sur la main-d'œuvre de la santé (BDMOS). Le ministère des Services aux collectivités du Yukon a fourni le nombre agrégé de 134 pour 2017.

Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

La Registered Nurses Association of the Northwest Territories and Nunavut (RNANT/NU) réglemente les IA et les IP des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Les données sur les IAA des Territoires du Nord-Ouest sont soumises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du territoire. La profession d'IAA est réglementée au Nunavut^{iv}, mais seules des données agrégées sont soumises à l'ICIS pour l'instant. Ces données ne sont donc pas incluses dans l'analyse.

- L'effectif du personnel infirmier réglementé (c.-à-d. les membres qui occupent un emploi ou non) a connu une baisse de 12,6 %, passant de 1 344 en 2008 à 1 174 en 2017. L'effectif de 2017 se composait de 1 058 IA et IP (56 IP) et de 116 IAA.
- En 2017, 178 membres du personnel infirmier réglementé ont obtenu leur permis d'exercice dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut pour la première fois, ce qui représente un taux d'entrées de 15,2 %. Après l'année d'inscription 2016, 184 membres n'ont pas renouvelé leur inscription, ce qui représente un taux de sorties de 15,6 %. Dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, le taux de sorties excède souvent le taux d'entrées. Cela s'explique en partie par la présence d'infirmières à court terme qui proviennent d'agences pour prêter main-forte au personnel permanent.
- En 2016, le nombre de diplômés du programme d'admission à la profession dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut s'élevait à 17.
- En 2017, l'âge moyen du personnel infirmier réglementé était de 46,6 ans; 23,9 % des membres avaient moins de 35 ans et 31,7 %, 55 ans et plus.
- En 2017, 1 146 membres (97,6 %) possédant un permis d'exercice dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut travaillaient en soins infirmiers; la majorité dispensait des soins directs aux patients^v (86,7 %).

^{iv}. En 2017, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Nunavut comptait 118 IAA.

^v. Le terme « soins directs » désigne les services fournis directement aux clients par les membres inscrits.

Les faits saillants qui suivent permettent de dresser un portrait plus précis du personnel infirmier réglementé qui travaille dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. L'analyse a été effectuée en fonction du code postal du lieu de travail. Les codes postaux situés à l'extérieur des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut sont exclus de l'analyse^{vi}.

Territoires du Nord-Ouest

- En 2017, 625 membres du personnel infirmier réglementé occupaient un emploi dans les Territoires du Nord-Ouest, soit 528 IA et IP (32 IP) et 97 IAA.
- La proportion du personnel infirmier réglementé occupant un emploi à temps plein a augmenté, passant de 50,7 % (536) en 2008 à 73,2 % (624) en 2017.
- En 2017, 45,8 % des membres du personnel infirmier réglementé travaillant dans le territoire occupaient un emploi à l'extérieur de Yellowknife, alors qu'en 2016, 50,9 % de la population des Territoires du Nord-Ouest vivait à l'extérieur de cette ville.

Nunavut

- En 2017, 274 IA et 15 IP occupaient un emploi au Nunavut.
- La proportion du personnel infirmier réglementé occupant un emploi à temps plein a diminué, passant de 63,3 % en 2008 à 60,0 % en 2017.
- En 2017, 82 % des IA et IP (soit 225 IA et 12 IP) travaillant dans le territoire occupaient un emploi à l'extérieur d'Iqaluit, alors qu'en 2016, 78,9 % de la population du Nunavut vivait à l'extérieur de cette ville.

^{vi}. Un total de 106 membres du personnel infirmier réglementé ont été exclus de l'analyse, car le code postal de leur lieu de travail est situé à l'extérieur des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.



ICIS Ottawa

495, chemin Richmond
Bureau 600
Ottawa (Ont.)
K2A 4H6

613-241-7860

ICIS Toronto

4110, rue Yonge
Bureau 300
Toronto (Ont.)
M2P 2B7

416-481-2002

ICIS Victoria

880, rue Douglas
Bureau 600
Victoria (C.-B.)
V8W 2B7

250-220-4100

ICIS Montréal

1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 602
Montréal (Qc)
H3A 2R7

514-842-2226

icis.ca

17570-0518

